

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **31 août 2009**

Décision n° **B-2009-1092**

commune (s) : Lyon 1er - Lyon 4°

objet : Rénovation lourde du tunnel sous la Croix-Rousse - Acquisition de divers volumes de tréfonds dépendant de parcelles appartenant à la ville de Lyon

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 24 août 2009

Compte-rendu affiché le : 1er septembre 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mme Besson, MM. Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Julien-Laferrière, David G., Imbert A.

Absents excusés : MM. Reppelin, Buna (pouvoir à M. Bouju), Arrue, Mme David M. (pouvoir à M. David G.), MM. Barge (pouvoir à M. Abadie), Passi (pouvoir à M. Charrier), Sécheresse, Mme Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Gelas), MM. Assi, Sangalli (pouvoir à Mme Vullien).

Absents non excusés : Mmes Elmalan, Peytavin, MM. Vesco, Lebuhotel.

Bureau du 31 août 2009**Décision n° B-2009-1092**

commune (s) : Lyon 1er - Lyon 4°

objet : **Rénovation lourde du tunnel sous la Croix-Rousse - Acquisition de divers volumes de tréfonds dépendant de parcelles appartenant à la ville de Lyon**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 20 août 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Par délibération n° 2007-4512 en date du 12 novembre 2007, le conseil de Communauté a approuvé le programme de rénovation lourde du tunnel sous la Croix-Rousse.

Dans le cadre de cette opération, la Communauté urbaine doit acquérir les emprises foncières correspondantes qui sont, soit des terrains situés aux extrémités du futur tunnel, soit des volumes de tréfonds. Parmi ces emprises, figurent 13 volumes de tréfonds dépendant des parcelles suivantes appartenant à la ville de Lyon :

- parcelles situées à Lyon 1er° et cadastrées sous les numéros 6, 96, 109, 115, 122, 125, 126, 128, 129, 135, 142 et 193 de la section AL,

- parcelle située à Lyon 4° et cadastrée sous le numéro 52 de la section AE.

Les volumes de tréfonds étant situés à une profondeur supérieure à 30 mètres, l'estimation de leur valeur foncière est considérée comme pratiquement nulle.

Néanmoins, aux termes du projet d'acte qui est proposé au Bureau, une indemnité forfaitaire de 150 € par volume de tréfonds, soit 1 950 €, serait versée à la ville de Lyon ;

Vu ledit projet d'acte ;

DECIDE**1° - Approuve :**

a) - l'acquisition de divers volumes de tréfonds dépendant de parcelles appartenant à la ville de Lyon à Lyon 1er° et Lyon 4°,

b) - le projet d'acte susvisé.

2° - Autorise monsieur le président à signer l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée n° 0651 du 18 décembre 2007 pour la somme de 150 000 000 €.

L'acquisition gratuite fera l'objet des mouvements comptables suivants : pour ordre, en dépenses : compte 211 200 - fonction 822 - et en recettes : compte 132 800 - fonction 822 - exercice 2009.

4° - Le montant à payer en 2009 sera imputé sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - compte 211 200 - fonction 822 - opération 0651, à hauteur de 1 950 € pour l'indemnité compensatrice forfaitaire à verser et de 500 € pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 1 septembre 2009.